



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2024, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

Emplacement : 1240, rue Proulx (lot 2 046 113)
Permettre l'implantation d'une construction résidentielle unifamiliale

Nature et effet de la demande :

Suite au relevé effectué par un arpenteur, permettre l'implantation d'une construction résidentielle unifamiliale dans la zone H-5, dans la marge avant à 6.00 m alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements indique que la marge avant prescrite doit avoir un recul minimal de 7.62 mètres.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 25^e jour de novembre 2024.

Chantal Primeau, OMA
Greffier-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 25 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de novembre 2024.

Chantal Primeau, OMA
Greffier-trésorière adjointe